



BUREAU EXÉCUTIF H09-12



BUREAU EXÉCUTIF

12

PROCÈS-VERBAL (Adopté): 23 MARS 2009

Modifié par Bureau exécutif H09-13 du 30 mars 2009

Responsable général	François Olivier-Cérat	Externe	<i>Absent</i>
Secrétaire générale	Vacant	Information	<i>François-Vivier Gagnon</i>
Interne	<i>Nicolas Chatel-Launay</i>	Mobilisation	<i>Andréa Pilote</i>
Pédagogie	Maxime Cardinal-Lemieux	Affaires socio-culturelles	Vacant
Trésorerie	Philippe Morais	Délégué-e à la mobilisation	Vacant
Déléguée à l'Interne - 1	Absent	Déléguée à la Trésorerie	Absent
Déléguée aux Affai. Socioc.	Absente	Délégué-e aux Affaires externes	<i>Marianne Breton-Fontaine</i>
Déléguée à la Pédago - 1	<i>Julien Lévesque</i>	Délégué à l'information - 1	Absent

Observateur-trice-s :

- Julien Lamalice

0.0 Procédures

François Cérat propose l'ouverture du présent Bureau exécutif
 Nicolas Chatel-Launay appuie
 Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Andréa Pilote propose **François Olivier-Cérat** pour présider et **Mathilde Létourneau** pour **secréter le présent Bureau Exécutif**
 Nicolas Chatel-Launay appuie
 Adopté à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

François Olivier-Cérat propose l'adoption des procès-verbaux :

- [H09-10 – 09 mars 2009](#)
- [H09-sp01 – 12 mars 2009](#)
- [H09-11 – 16 mars 2009](#)

en bloc.

Nicolas Chatel-Launay appuie



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 23 MARS 2009

Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite des procès-verbaux

R.A.S

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour

François Olivier-Cérat propose **de rajouter les points suivants :**

3.0 Permanence, 2.5 CRAP, 2.6 subventions étudiantes, 8.0 Suivi des mandats et décaler le reste

Nicolas Chatel-Launay appuie

Adopté à l'unanimité

Voici l'ordre du jour modifié:

- 1.0 Affaires courantes**
- 2.0 Affaires Internes**
 - 2.1 Politique d'indemnisation de l'AGECVM**
 - 2.2 Contrat Julien Lamalice (à corriger)**
 - 2.3 Suivi plainte**
 - 2.4 Table de concertation du 1^{er} avril : ordre du jour**
 - 2.5 CRAP (coalition contre la répression et les abus policiers)**
 - 2.6 Subventions étudiantes**
- 3.0 Permanence**
- 4.0 Mobilisation**
- 5.0 Prochaine Assemblée générale**
- 6.0 Affaires socioculturelles**
- 7.0 Affaires diverses**
- 8.0 Suivi des mandats**
- 9.0 Levée**

François Olivier-Cérat appuie

Adopté à l'unanimité

0.5 Déclarations

R.A.S

0.6 Régie et / ou réflexion

R.A.S

1.0 Affaires courantes

François Olivier-Cérat propose **de déléguer les personnes qui se sont inscrites pour le Comité de l'AGENDA 2009-2010, soit :**

- **Catherine Thibault**
- **Mathilde Létourneau**
- **Dorothée Charest-Belzile**
- **Catherine Pilon-Dion**
- **Neven Kukaric**

Nicolas Chatel-Launay appuie

Adoptée à l'unanimité



BUREAU EXÉCUTIF H09-12

Maxime Cardinal-Lemieux propose **que le Bureau exécutif achète un mégaphone.**
François Olivier-Cérat appuie
Adoptée à l'unanimité

François Olivier-Cérat propose **Mathilde Létourneau comme secrétaire générale par intérim**
Nicolas Chatel-Launay appuie

Débat-commentaires

Proposition adoptée à forte majorité

Le Bureau Exécutif constate **la démission de Maxime Cardinal-Lemieux**

2.0 Affaires Internes

2.1 Politique d'indemnisation

Remis au prochain Bureau Exécutif

2.2 Contrat Julien Lamalice (à corriger)

François Vivier-Gagnon propose **le contrat tel que modifié et que celui-ci soit également entériné lors de la prochaine Assemblée générale**

Contrat de conception d'un logiciel pour les livres usagés

Entre : l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM)

(ci-après appelé le «client»)

Et : Julien Lamalice

(ci-après appelé le «concepteur»)

(le client et le concepteur ci-après collectivement appelés «les parties»)

PRÉAMBULE

Considérant que le client désire un système informatique comprenant un logiciel et un site web pour gérer le service des livres usagés ;

Considérant que le concepteur accepte de fournir au client les services de conception du logiciel et du site web, ainsi qu'un service d'après-vente, moyennant une bonne rémunération ;

Considérant que les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1.0 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du contrat.

2.0 OBJET

2.1 Services

2.1.1 Logiciel et site web

- a) Le concepteur s'engage à concevoir un logiciel de gestion pour l'entreprise des livres usagés ainsi qu'un site web à l'usage des client-e-s du client, à en faire l'installation et à rédiger un manuel d'instructions.
- b) Le logiciel sera spécialement conçu pour le client et éliminera pour le client la nécessité d'utiliser le logiciel qu'il utilise présentement.
- c) Le logiciel servira aux mises en consignes, aux ventes, aux remboursements, à la vérification de l'inventaire, à l'impression des étiquettes et des rapports. Par rapport au logiciel utilisé par le client présentement, le logiciel conçu par le concepteur sera plus facile d'utilisation, plus ergonomique, permettra une plus grande productivité et une diminution des erreurs.

- d) Le logiciel permettra aux étudiant-e-s de mettre eux-mêmes leurs livres en consigne via le site web des livres usagés. Le logiciel permettra aux employé-e-s des livres usagés de confirmer la validité des mises en consigne faites en ligne par les étudiant-e-s.
- e) Le logiciel et le site web auront toutes les fonctionnalités pour permettre au client d'accepter les mises en consigne d'« objets » à usage scolaire tel que le matériel de laboratoire nécessaire aux étudiant-e-s ayant des cours de chimie et de biologie en laboratoire.
- f) Le concepteur concevra la structure d'une nouvelle base de données et organisera la conversion et l'importation des informations conservées dans l'ancienne base de données vers la nouvelle. La nouvelle base de données permettra de conserver une banque des livres acceptés (achetables) par le client.
- g) Il sera possible, à partir du site web des livres usagés, de consulter en temps réel l'inventaire du magasin. Il sera également possible, pour les étudiant-e-s ayant laissé des livres en consigne, de voir lesquels ont été vendus.
- h) Le logiciel prendra en charge l'impression des étiquettes et ceux-ci auront un code barre qui permettra de faciliter la vente des livres. Les factures seront imprimées sur une petite imprimante à factures. Les reçus du remboursement, les reçus de reprise de livres seront possiblement imprimés sur une petite imprimante à facture si le prix du papier de cette imprimante revient moins cher que le prix du papier d'une imprimante conventionnelle.
- i) Les employé-e-s du client auront un mot de passe et toutes les transactions seront mémorisées.
- j) Le logiciel permettra d'imprimer des rapports journaliers des ventes et des remboursements.
- k) Le logiciel permettra d'effectuer diverses opérations de gestion pour faciliter le changement de session :



appropriation des livres par l'association, gestion des codes d'employés et vérification de l'inventaire.

2.1.2 Service après-vente

- Le service après-vente commence dès que le client accepte le logiciel et le site web comme version finale et commence à l'utiliser.
- Le concepteur s'engage à travailler lors d'une seule journée pendant au maximum cinq (5) heures, au plus tard lors de la session d'automne 2009, afin de faire la formation des employé-e-s du client à l'utilisation du logiciel et du site web.
- Le concepteur s'engage à effectuer des changements mineurs au logiciel et au site web lors de la session d'automne 2009 selon les demandes du client, totalisant au maximum quinze (15) heures de travail. Le concepteur se déplacera chez le client si nécessaire pour ces heures.
- Le concepteur s'engage à effectuer des changements au logiciel lors des sessions d'automne 2009 et d'hiver 2010 si ces changements visent à corriger des défauts de fabrication qui rendent inutilisables une ou plusieurs fonctionnalités du logiciel. Le concepteur se déplacera chez le client pour effectuer des réparations si c'est nécessaire, dans un délai de quatre (4) heures lors des quinze (15) premiers jours de la session ou de soixante-douze (72) heures durant le reste de la session.
- Le concepteur est disponible pour les deux années suivant la signature du présent contrat pour faire du soutien technique au client par courriel, si les questions concernent l'utilisation du logiciel ou du site web, ou si les questions concernent la réalisation de corrections mineures sur le logiciel ou le site web ne nécessitant pas de connaissances avancées en programmation.

Nicolas Chatel-Launay appuie
Adopté à l'unanimité

2.3 Suivi plainte

Discussion = Assurer la formation de Julien Levesque

2.4 Table de concertation du 1^{er} avril : ordre du jour

Mathilde Létourneau propose que **le comité de suivi détermine l'ordre du jour de la prochaine Table de concertation du 1^{er} avril 2009**

François Olivier-Cérat appuie
Adoptée à l'unanimité

2.5 CRAP

François Olivier-Cérat propose de créer **un compte d'impression de 500 copies noires et blanches et 100 photocopies couleurs pour la CRAP.**

Mathilde Létourneau appuie
Adoptée à l'unanimité

2.6 Subventions étudiantes

Discussion

3.0 Permanence

- Si le client souhaite que le concepteur effectue des modifications supplémentaires au logiciel, les parties devront négocier les modalités de paiement et les délais et tenant compte du nombre d'heures de travail nécessaire en se basant sur les frais horaire de base de quinze (15) dollars.
- À la fin de la session d'hiver 2010, si le client le souhaite, les parties devront négocier un nouveau contrat de soutien technique pour les sessions à venir.

3.0 RÉMUNÉRATION

3.1 Prix des services

Le client s'engage à payer le concepteur 1500\$ à la signature du présent contrat et 1500\$ lorsque le logiciel et le site web sont terminés.

3.2 Achat de matériel

Le client s'engage à rembourser le concepteur pour l'achat de matériel destiné à la mise en fonction du système informatique pour gérer les livres usagés jusqu'à concurrence de 400\$.

Julien Lamalice
Concepteur

François-Olivier Cérat
Responsable général AGEVCM

Nicolas Chatel-Launay
Responsable aux Affaires internes AGEVCM

En date du: _____



BUREAU EXÉCUTIF H09-12

Nicolas Chatel-Launay propose **la création, lors de la prochaine Table de concertation, d'un Comité de sélection pour la sélection d'un-e nouveau-elle permanent-e étudiant ainsi qu'une liste de rappel pour d'éventuels remplacements**

François Olivier-Cérat appuie

Adoptée à l'unanimité

Le Bureau exécutif propose **de faire une note au dossier d'Étienne Philippart**

Bureau exécutif appuie

Adoptée à l'unanimité

Le Bureau exécutif prend connaissance du nouveau contrat proposé par Etienne Philippart

Débat-Discussions

Remis à plus tard

4.0 Affaires Externes

Priorité pour la rentrée de la semaine se relance : Il faut mobiliser pour la manifestation nationale du 26 mars 2009.

5.0 Mobilisation

Premier point du prochain Bureau exécutif : Coordination assemblée générale

6.0 Prochaine Assemblée générale

R.A.S

7.0 Affaires socio-culturelles

Discussion

8.0 Levée

Mathilde Létourneau propose **la levée du présent Bureau exécutif**

Philippe Morais appuie

Adoptée à l'unanimité

